

Date de dépôt : 21 mai 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2012

Rapport de M. Jacques Jeannerat

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie, sous la brillante présidence de M. le député Antoine Droin, les 7 et 14 mai 2013 pour étudier le rapport annuel relatif à la gestion et aux comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2012.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Aurélien Riondel ; merci à lui pour son excellent travail.

Ont assisté à la séance : M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement ; MM. Blaise Hochstrasser, directeur général de la DGM, Alexandre Prina, directeur de la direction de la planification générale à la DGM, et Benoît Pavageau, directeur de la direction des transports collectifs à la DGM, ainsi que M^{mes} Sylvie Penel, économiste à la direction des transports collectifs de la DGM, et Chrystelle Charat, de la direction de la planification générale de la DGM.

Audition de MM. Frederik Sjollema, président, et Jean-Yves Goumaz, directeur général, et de Mme Hanane Arnaud, directrice financière, de la Fondation des parkings

M. Sjollema annonce que 2012 a été à la fois une année de transition – projets en attente de réalisation – et exceptionnelle – vente du P 26 dans le périmètre autour de l'aéroport.

M. Sjollema indique que les autres faits marquants de l'année 2012 ont été : la mise en exploitation du parking de Sécheron, l'extension des zones bleues dans les communes suburbaines, la formation d'une provision d'un million et demi de francs dans le but d'assainir la part de la CIA qui incombe à la Fondation des parkings.

Il signale que la fondation a de nombreux projets en attente de réalisation, mais qu'elle peine à les concrétiser. M. Sjollema précise que le nombre de places prévues ne prend pas en compte d'éventuelles constructions de parkings dans le cadre des mécanismes de compensation de la suppression de places en surface en ville de Genève. Il ajoute que le coût de construction de ces ouvrages sera important. Il annonce que, si le résultat 2012 de la fondation est positif, ce dont il se réjouit, la question du modèle financier de la fondation pour les années à venir reste posée. M. Sjollema signale que plus la Fondation construit de places P+R, plus elle perd de l'argent.

M. Goumaz présente en détail les chiffres de l'exercice 2012 (voir document PowerPoint en annexe). Il annonce que, sur le bénéfice de plus de 28 millions réalisé en 2012, environ 20 millions sont imputables à la vente du P 26. Il indique que le bénéfice, une fois déduites les recettes exceptionnelles de cette vente, s'inscrit dans la lignée des exercices précédents.

M. Goumaz indique que les recettes se sont montées à environ 40 millions (hors vente du P 26), dont la moitié provient des ventes d'abonnements et du parcage horaire. Il annonce que ce chiffre s'inscrit dans une tendance évolutive favorable.

M. Goumaz indique que la moitié des charges est imputable aux frais de personnel et de fonctionnement et aux amortissements.

Faible volume en investissements

M. Goumaz annonce qu'en 2012 la fondation a engagé de faibles volumes en investissements : environ 4 millions. Il indique que cela s'explique par l'absence de la réalisation de grands projets, contrairement aux années précédentes (2010 : surélévation de Sous-Moulin, 2011 : construction de Sécheron). Il précise que les investissements de la fondation varient énormément d'année en année. M. Goumaz annonce qu'en 2012 la fondation a mise en place des systèmes de contrôle d'accès aux parkings (piétons et véhicules) dans cinq ouvrages. Il ajoute que la fondation poursuivra cette politique dans les prochaines années.

M. Goumaz évoque à son tour quelques faits marquants de l'année 2012 : rénovation de Lombart (durée de deux ans, coût de 4 millions), aménagement de places deux-roues motorisés dans le parking Saint-Antoine, reprise de

l'exploitation de la vélostation de Montbrillant. Il précise que cette infrastructure connaît un succès important et qu'elle est complète. M. Goumaz rappelle que, en 2012, la fondation a poursuivi ses efforts pour réduire sa dette, qui se montait à la fin de l'exercice à 63 millions (taux d'endettement de 50 %). Il rappelle que la dette s'élevait il y a seulement quelques années à environ 100 millions.

6 000 places de plus pour les P+R

M. Goumaz aborde le thème des P+R. Il annonce que la fondation a introduit un système d'abonnement journalier dans des parkings situés loin du centre. Il signale que cette offre a été lancée au P+R Bernex avant d'être étendue aux P+R Tuileries, Pré-Bois et Planche. M. Goumaz annonce que le nombre de places P+R à disposition est en hausse, tout comme les ventes d'abonnements. Il signale que le P+R Sous-Moulin sera prochainement équipé de panneaux photovoltaïques. M. Goumaz présente la liste des projets de construction de parkings P+R pour un total d'environ 6 000 places. Il précise que cette liste est sujette à modification en fonction de l'évolution des projets. Il annonce que deux parkings sont prévus pour 2014 : la construction d'un P+R à Versoix (80 places) et le remplacement du P+R aux abords du CERN (100 places).

M. Goumaz s'arrête sur le thème des macarons. Il annonce que les recettes des ventes de macarons en ville de Genève se sont stabilisées, malgré l'augmentation du prix des macarons. Il ajoute que les recettes macarons sont en augmentation grâce aux macarons multizones et à l'extension des zones bleues. M. Goumaz indique que le macaron multizone professionnel connaît un énorme succès. Il rappelle que 2012 a été marqué par la mise en place de zones bleues dans plusieurs communes : Lancy (1^{re} étape), Vernier (1^{re} étape), Chêne-Bourg et Plan-les-Ouates. Il annonce que le déploiement des zones bleues se poursuivra en 2013 avec les projets suivants : Vernier (2^e étape), Lancy (2^e étape), Onex et Carouge. M. Goumaz indique que la fondation se charge de la vente de ces nouveaux macarons et, pour la plupart des communes, du contrôle. M. Goumaz annonce que les effectifs de la fondation sont stables. Il déclare que les deux indicateurs du contrat de prestations ont été remplis en 2012, contrôle quotidien de 20 % des places et contrôle de l'ensemble des places une fois par semaine. Il termine en signalant que le nombre des amendes d'ordre a diminué en 2012.

S'agissant de l'augmentation de 45 % des charges propres, M^{me} Arnaud explique que cette augmentation s'explique par la formation de la provision pour la recapitalisation de la future Caisse de prévoyance du canton de Genève. Elle estime que la Fondation devra de nouveau engager des fonds

pour la recapitalisation de la caisse de pension. M. Sjollema ajoute qu'il est impossible de déterminer avec exactitude les montants nécessaires. M^{me} Künzler annonce que les montants investis par la fondation en 2012 sont proportionnels à ceux engagés par l'Etat en 2012 et précise que les prochains montants ne seront pas aussi importants.

M^{me} Arnaud précise que, en ne prenant pas en compte cette provision, la hausse est de 6 %, imputable à l'amélioration de la communication.

M. Sjollema précise que ces efforts de communication ne sont pas superflus car la fondation est une institution de service à la population. En ce sens, elle doit se doter d'un site internet performant, qui inclut par exemple un système de paiement en ligne.

Discussion

Dispose-t-on d'informations concernant le profil des acheteurs des forfaits journaliers au P+R de Bernex (pendulaires ou habitants) ?

M^{me} Arnaud répond que la fondation ne dispose pas de ce genre d'informations. Elle indique que la récolte d'informations à ce sujet demanderait un investissement disproportionné par rapport aux avantages retirés. M. Sjollema ajoute que ce mécanisme a été mis en place pour répondre à une réelle demande, car de nombreux pendulaires ne se rendent pas à Genève tous les jours. M. Sjollema précise que les tarifs sont trop élevés pour être attractifs pour les habitants.

Un député souhaiterait des informations concernant la politique de « sur-booking » de la Fondation et demande si les abonnés ont la garantie de trouver une place.

M^{me} Arnaud répond que cette politique a été introduite après qu'une étude eut montré que 60 % des abonnés P+R étaient des utilisateurs à temps partiel. Elle indique que le nombre d'abonnements est réduit en cas de plaintes ou lorsqu'un parking est plein plus de quatre heures par jour. Elle termine en précisant que la fondation n'a jamais eu besoin de résilier des abonnements.

Des précisions concernant la sous-utilisation de plusieurs parkings sont demandées.

M. Sjollema répond que le faible taux d'occupation s'explique parfois par la nouveauté des parkings (Meyrin-Gravière, Ikea). Il reconnaît néanmoins que certains parkings ne rencontrent aucun succès, ce qui s'explique par différents facteurs, parmi lesquels la distance entre le parking et l'arrêt TC et la qualité de la desserte TC. M. Sjollema précise qu'il s'agit de parkings qui

n'ont rien ou peu coûté à la fondation. Il indique que, de façon générale, les parkings marchent moins bien sur la rive droite que sur la rive gauche.

Est-il est prévu de proposer des macarons professionnels valables deux ou trois heures ?

M. Sjollema répond que la décision incombe à la DGM et au département. M. Goumaz ajoute que, techniquement, toutes les durées et tous les genres de macarons sont envisageables. Il indique que d'autres durées que celles disponibles à Genève sont proposées ailleurs.

M. Hochstrasser déclare qu'il entend la suggestion et indique que la DGM se penchera sur ce problème nouveau.

Quel est le nombre de recours concernant des amendes d'ordre qui ont été portés devant les tribunaux en 2012 ?

M. Goumaz répond qu'onze cas ont été portés devant le Tribunal de police en 2012. Il précise en revanche que la fondation reçoit énormément de courriers de réclamations et que de nombreuses personnes viennent se plaindre au guichet. M. Goumaz ajoute que le nouveau matériel a permis de diminuer les contestations ou les plaintes.

Quelle est la politique de la fondation concernant le trafic professionnel en Vieille-Ville et dans les Rues Basses ?

M. Sjollema répond que des discussions régulières et constructives ont lieu entre la DGM, la fondation et les milieux professionnels. Il affirme que le prochain contrat de prestations prendra en compte ces problématiques, dépendantes de besoins particuliers. Il précise toutefois qu'il est important de ne pas introduire d'inégalité de traitement entre les utilisateurs.

Les horodateurs sont anciens. Le remplacement de ces machines est-il du ressort de la fondation ?

M. Sjollema confirme que les horodateurs sont obsolètes. Il annonce que tous les horodateurs placés en ville de Genève sont la propriété de l'Etat. Il indique que la fondation est chargée de leur entretien et de la relève de la monnaie. M. Sjollema indique qu'il existe un réel problème de vandalisme sur ces appareils. Il déclare que des réflexions concernant le renouvellement des horodateurs sont en cours. M. Sjollema annonce que des solutions de paiement par téléphone (ou autres systèmes sans argent matériel) vont prochainement être testées sur quatre parkings de la fondation. Il ajoute qu'il existe un problème légal, étant donné que la loi impose de pouvoir payer avec de la monnaie. Il indique que la fondation mène des recherches pour étudier les systèmes utilisés ailleurs.

M^{me} Künzler affirme qu'un processus de renouvellement est en cours et qu'il est prévu de transférer la propriété des horodateurs à la Fondation des parkings.

M. Goumaz répond que la plupart des horodateurs ont plus de quinze ans. Il annonce qu'un horodateur coûte environ 12 000 F et que le renouvellement total coûterait entre trois et quatre millions. Il indique que, vu la rapidité de l'évolution technologique, le choix de la bonne technologie est un véritable défi.

Quelles sont les réflexions de la fondation concernant les places de stationnement des deux-roues motorisés ?

M. Goumaz répond que la réflexion est portée par l'ensemble des acteurs du stationnement. Il annonce que chaque nouveau parking comprend la création de places deux-roues motorisés. Il détaille les mesures réalisées et rappelle leur coût important. M. Goumaz annonce que les utilisateurs de deux-roues ne sont pas toujours prêts à payer pour leur stationnement.

Vote

Le président met aux voix le rapport :

Les commissaires acceptent de prendre acte du RD 985 par :

Pour : 6 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 UDC)

Contre : –

Abstentions : 2 (2 MCG)

Ainsi donc, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des transports vous propose de prendre acte du rapport annuel de gestion et des comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2012.

Annexe : document présenté en séance.

Catégorie de débat : 3



au service de la mobilité!

Commission des Transports

Mardi 7 Mai 2013

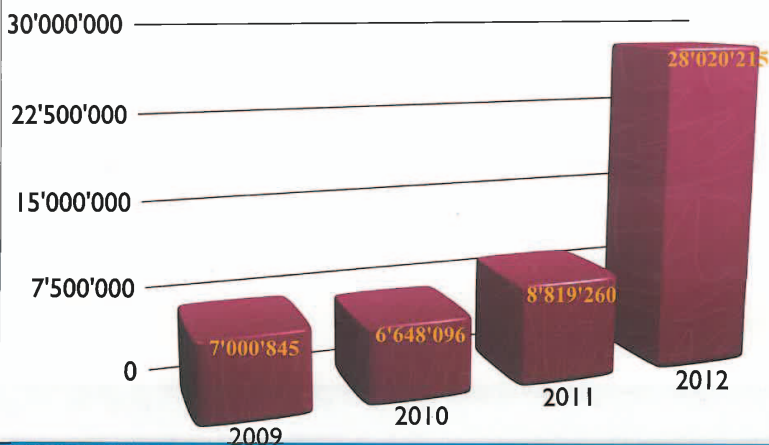
RD 985 au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la
Fondation des parkings pour l'exercice 2012

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

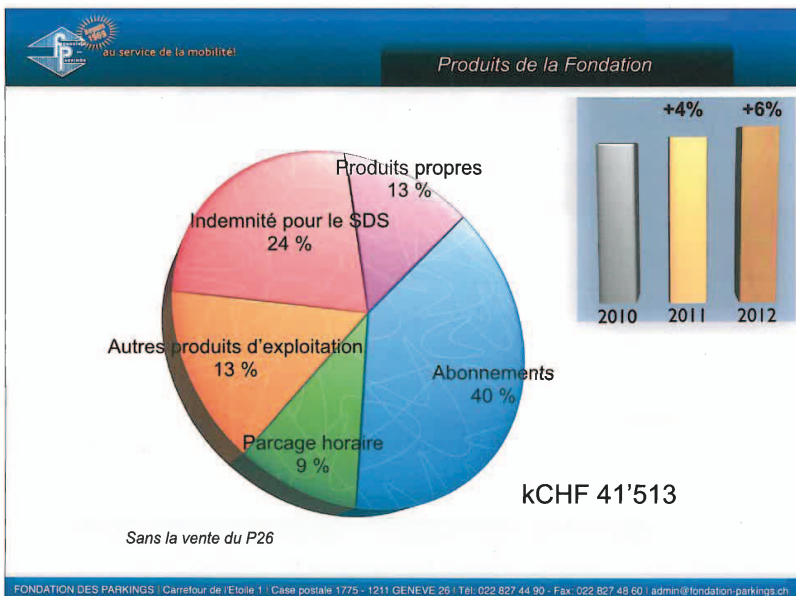
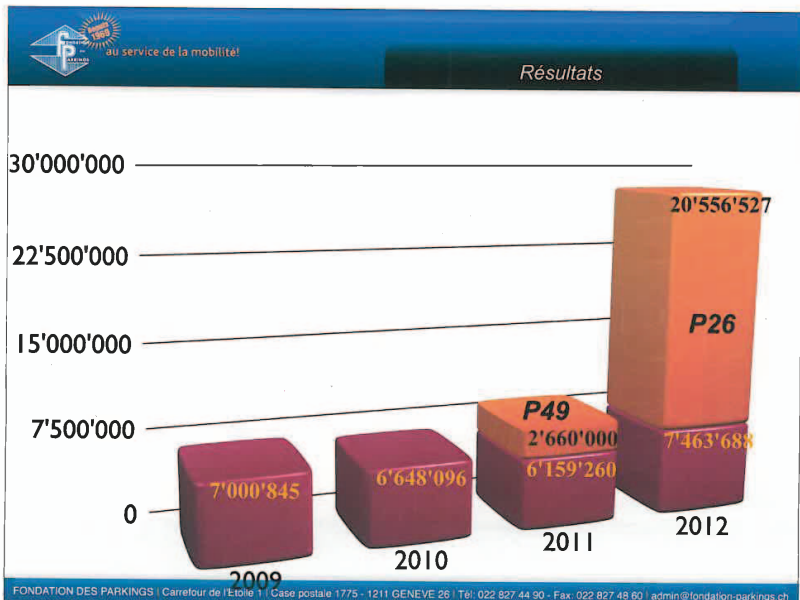


au service de la mobilité!

Résultats



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

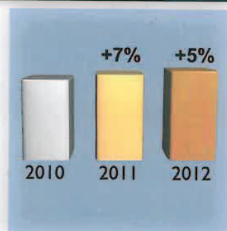
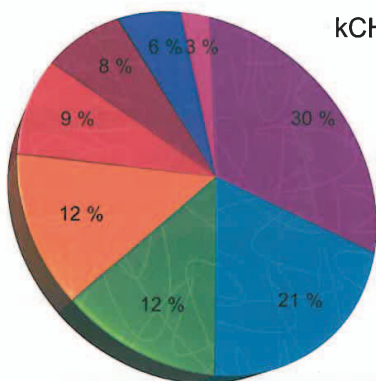




au service de la mobilité!

Charges de la Fondation

kCHF 34'616



- Personnel et fonctionnement CC
- Amortissements
- Frais généraux
- Charges propres
- Frais financiers
- Frais d'exploitation
- P+R Redevances TPG
- Frais d'entretien

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Investissements



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Contrôle d'accès

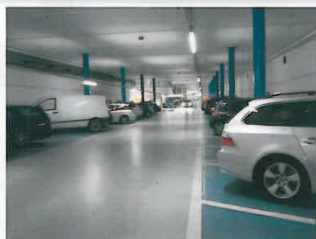


FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél. 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 80 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Parking Lombard

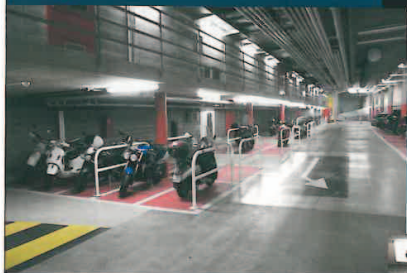


FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél. 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 80 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Parking 2RM St-Antoine



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Vélostation Montbrillant

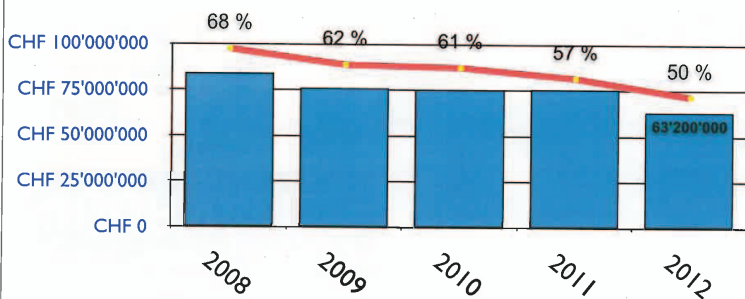


FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Dette globale + *taux endettement*



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

P+R journalier

NOUVEAU

P+R BERNEUX JOURNALIER

unireso
Abonnement journalier 1-2 personnes = **CHF 12.- JOUR***

P+R + + = **CHF 12.- JOUR***

P+R + 3 Abonnements = CHF 16.-/jour
P+R + 4 Abonnements = CHF 20.-/jour

* 1 ticket de parking + 1 ou 2 tickets de transport

Etendu à

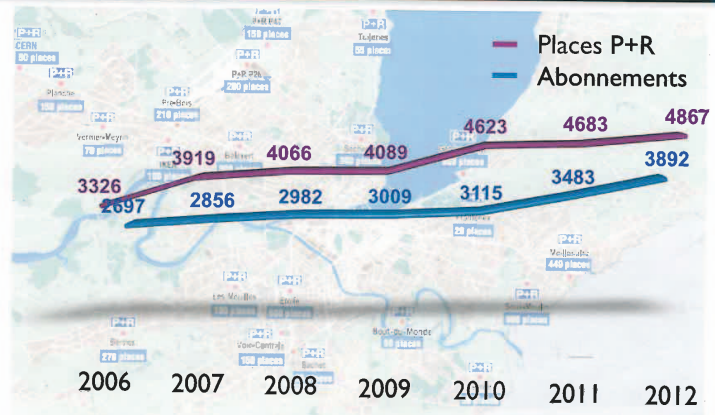
- P+R Tuileries**
- P+R Pré-Bois**
- P+R Planche**

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

P+R Places et Abonnés



Valeurs moyennes sur l'année



au service de la mobilité!

P+R Sous-Moulin Occupation





au service de la mobilité

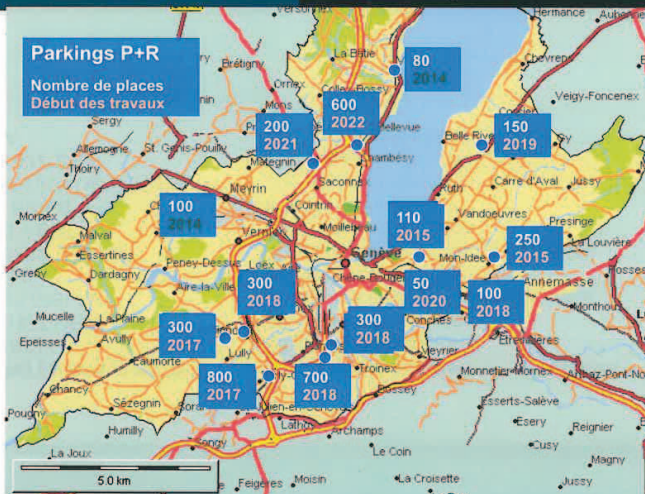
Projets de nouveaux parkings

FRONTENEX-TULETTE	80 +30 places en souterrain mutualisées
VERSOIX	78 places en souterrain
BACHET-CEVA	300 places en élévation
TREFLE-BLANC	700 places en souterrain <u>mutualisées</u>
VAILLY	300 places en surface
BERNEX (Définitif)	300 places en souterrain <u>mutualisées</u>
PERLY-EST	800 places en élévation
TUILERIES	600 places en élévation
JONCTION DE FERNEY	200 places en élévation
PALLANTERIE	150 places en surface
MICA	250 places en surface



au service de la mobilité

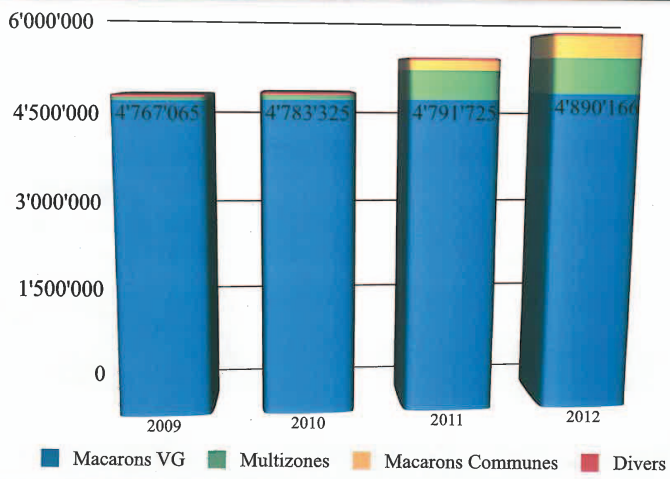
Projets P+R





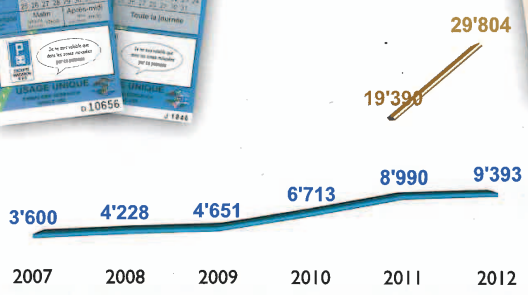
au service de la mobilité!

Recettes Macarons



au service de la mobilité!

Macaron Multizone



Professionnel



au service de la mobilité

Macarons communes



GE 123 456
28A 01.05.2012
 10/286991

Dès 2011

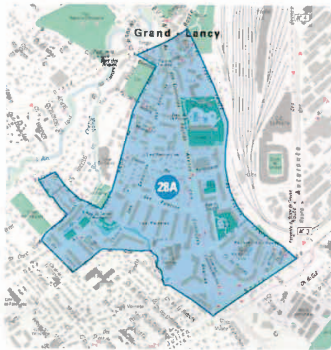
MACARON Zone 28A

Rue de la Vallée
 Passage du Ter-Haut
 Chemin du Ter-Haut
 Avenue du Coll-Bouff
 Chemin des Semelles
 Avenue des Communes Maires
 Passage chemin des Fautes route de Senebier

Avenue L'Altre-Lance
 Chemin Erna-Pagun
 Chemin des Pilgrages
 Chemin Romains
 Chemin des Raillots
 Rue du Bâton
 Chemin du Pail-Blanc

Liste des rues ezone macarons

Chemin des Fosses
 Chemin des Champs-Géraux
 Chemin des Rarides
 Chemin de Bény
 Chemin des Salines
 Route de Jussy
 Zone d'attente à Pralognan Vieux



au service de la mobilité

MACARON
 Zone 28A

Ville de Lancy



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



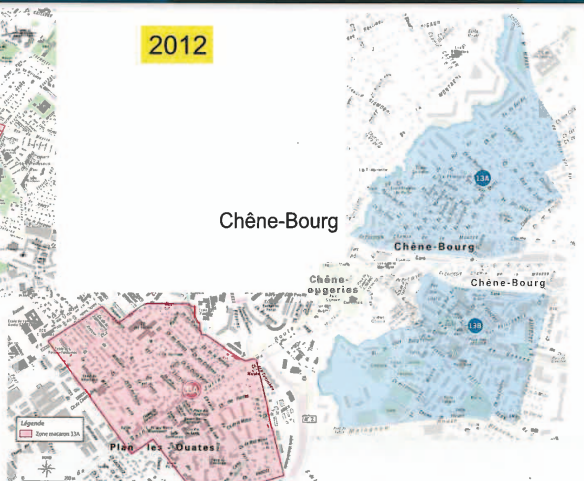
au service de la mobilité

Macarons dans les Communes

2012



Vernier (1ère étape)

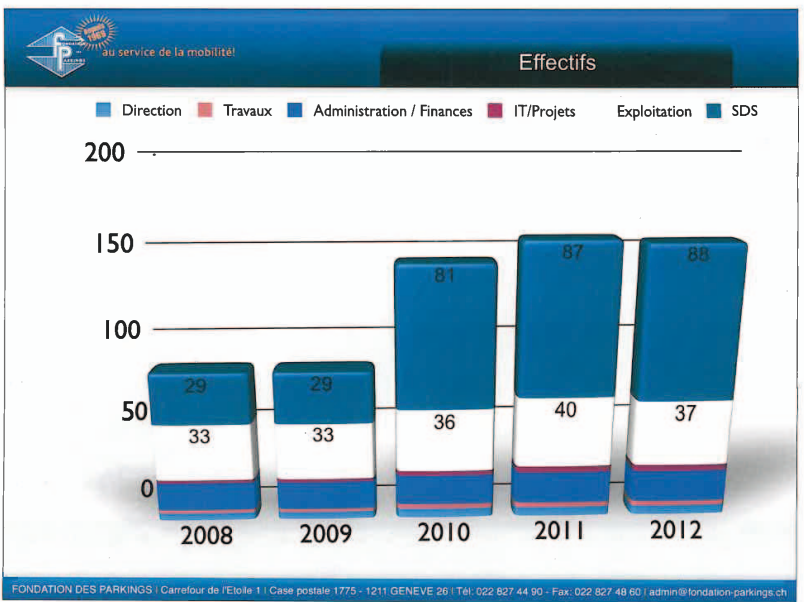
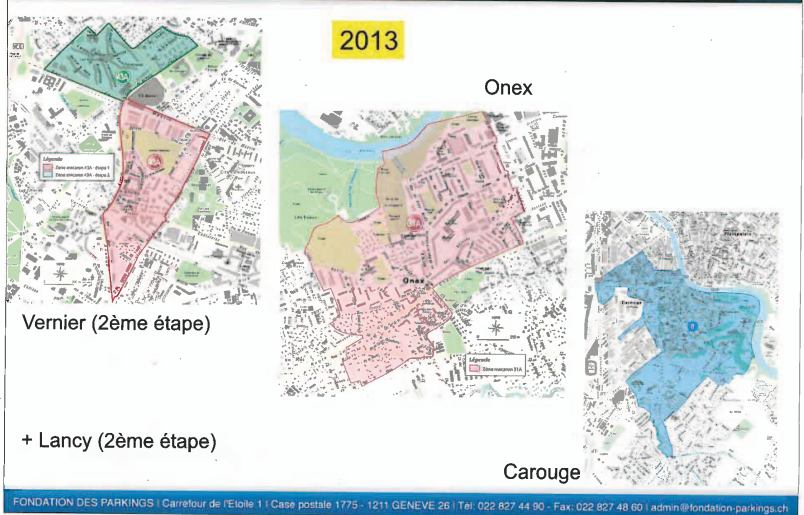


Chêne-Bourg

Chêne-Bourg
 Chêne-epagnes
 Chêne-Bourg

Plan-les-Ouates

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

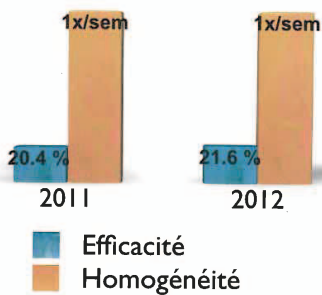




au service de la mobilité

SDS : Contrat de prestations

Indicateurs



Amendes d'ordres

